

décrets et arrêtés

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Arrêté Républicain n° 2014-89 du 22 avril 2014, portant nomination des membres de l'instance provisoire du contrôle de la constitutionnalité des projets de loi.

Le Président de la République,

Vu la constitution, notamment son article 148,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu la loi n° 2014-14 du 18 avril 2014, relative à l'instance provisoire du contrôle de la constitutionnalité des projets de loi,

Vu la lettre du président de l'assemblée nationale constituante du 22 avril 2014, relative à la nomination de Madame Leila Chikhaoui membre de l'instance provisoire du contrôle de la constitutionnalité des projets de loi,

Vu la lettre du chef du gouvernement du 22 avril 2014, relative à la nomination de Monsieur Lotfi Tarchouna membre de l'instance provisoire du contrôle de la constitutionnalité des projets de loi,

Prend l'arrêté Républicain dont le teneur suit :

Article premier - Les membres de l'instance provisoire du contrôle de la constitutionnalité des projets de loi, ayant une compétence dans le domaine juridique, sont nommés comme suit :

- Monsieur Sami Jerbi : membre nommé par le Président de la République,

- Madame Leila Chikhaoui : membre nommé par le président de l'assemblée nationale constituante,

- Monsieur Lotfi Tarchouna : membre nommé par le chef du gouvernement.

Art. 2 - Le présent arrêté Républicain sera exécuté et publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 22 avril 2014.

Le Président de la République
Mohamed Moncef El Marzougui

Par arrêté Républicain n° 2014-52 du 21 mars 2014.

L'Ordre national du mérite (quatrième classe) est attribué à compter du 8 février 2014 aux Mesdames et Messieurs les membres de l'assemblée nationale constituante suivants :

1. Meherzia Laabidi,
2. Arbi Ben Salah Abid,
3. Habib Khedher,
4. Azed Badi,
5. Mabrouk Hrizi,
6. Ahmed Ibrahim,
7. Ahmed Smii,
8. Ahmed Sefi,
9. Ahmed Mechergui,
10. Ahmed Nejib Chebbi,
11. Ousama Sghaier,
12. Assia Naffati,
13. Amel Azzouz,
14. Amel Ghoul,
15. Amira Marzouk,
16. Anouar Marzouki,
17. Aymen Zouaghi,
18. Ibrahim Kassas,
19. Ibrahim Ben Ahmed Hamdi,
20. Ikbal Msadaa,
21. Iskander Bouallegui,
22. Iyed Dahmani,
23. Imène Ben Mohamed,
24. Lazhar Chamli,
25. Zohra Smida,
26. Feu Mohamed Ben Youssef Allouch,
27. Habib Ellouz,
28. Habib Bribech,
29. Fadhel Saghraoui,
30. Nafti El Mahdhi,
31. Ejdidi Essbouii,
32. Mehdi Ben Gharbia
33. Sadok Chourou,
34. Hosni Badri,
35. Sahbi Atig,